

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

**Séance du Lundi 2 novembre 2009 à Ronel**

*L'an deux mil neuf et le Lundi 2 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à Ronel, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.*

**Présents :** Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Madame Chantal BONNAFE, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Francis GORSSE, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Henri VIAULES, Serge MODOLO, Françoise BARDOU, Jean Claude BARRAU, Jacky SEGUIER, Michel DURAND, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean Pierre GOS, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Robert ROUMEGOUX.

**Participaient également à la séance :**

Monsieur Jean ROGER, Conseiller Général de Réalmont;  
Monsieur Georges CANBANDEL, trésorier Communautaire;  
Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services;

---

**Demande de subvention au titre du fonds de solidarité relatif aux catastrophes naturelles.**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le territoire de la CCR a subi d'importants dégâts suite aux orages du 8 octobre 2009, touchant plus particulièrement les communes de Réalmont, Laboutarié et Ronel qui ont sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cet évènement.

*Monsieur Hubert BERNARD rappelle qu'il est tombé près de 157 m<sup>3</sup> en 3 h sur le secteur. Il remercie les Communes de la CCR et leurs employés qui leur ont apporté leur aide.*

*Un tour de table de l'ensemble des communes s'engage afin d'établir un état des lieux.*

M CANTALOUBE précise que la CCR a subi des dégâts sur des voies classées d'intérêt communautaire situées dans les communes de Réalmont et de Ronel pour un montant total ht estimé à 13 420, 60 €

A ce titre, au regard de cet évènement exceptionnel, il est proposé de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre du fonds national de solidarité une subvention destinée à aider la CCR à remettre en l'état, à l'identique, la VIC touchée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition et mandate Monsieur le Président afin de solliciter une aide maximum auprès de l'Etat.

---

**Opération de modernisation du pôle artisanal et commercial réalmontais (O.M.P.C.A.) : création d'un groupement de commande avec la ville de Réalmont en vue du lancement des études préalables.**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le lancement de l'OMPCA découle des engagements pris par le territoire au titre du programme 2009-2011 de l'agenda 21 (volet 2 projets N° 3)

Il présente les grandes lignes de cette opération. Cette dernière permet de mobiliser d'importants moyens techniques et financiers et de soutenir les initiatives publiques et privées impactant l'artisanat et le commerce réalmontais. Dans un contexte de concurrence accru, Monsieur le Président indique que c'est bien au travers d'une opération collective conduite à l'échelle de l'ensemble de l'intercommunalité que pourront être recherchées des synergies afin de relancer tant une politique de communication que d'animation et de revitalisation pour l'ensemble du secteur.

Il précise que cette opération doit être précédée d'un diagnostic réalisé par le territoire, préalablement au lancement d'un plan d'action sur 3 ans. Au regard de l'analyse des besoins effectuée en partenariat avec les chambres consulaires il est proposé de scinder ces études en trois lots :

Lot N° 1 : Analyse de l'offre et de la demande commerciale et artisanale, pilotage de l'OMPCA

Maîtrise d'ouvrage : CCR

Confié à un prestataire de service

Lot N° 2 : Etude de positionnement du marché de plein air et phase action.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Réalmont

Confié à un prestataire de service

Lot N° 3 : Mission de conseil "Analyse Urbaine Durable"

Maîtrise d'ouvrage : Communes de Réalmont, Laboutarié, Lombers, Saint Lieux Lafenasse

Mission confiée au Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'Environnement du Tarn dans le cadre de conventions de partenariat spécifiques ;

Les lots 1 et 2 qui dépendent de deux maîtres d'ouvrage distincts doivent faire l'objet d'une mise en concurrence en vue de la passation de marchés de services attribués selon la procédure adaptée prévue au Code des marchés publics. Afin de pouvoir désigner ces prestataires et permettre de solliciter les financements nécessaires au démarrage des études, il est proposé de constituer un groupement de commande publique entre la CCR et la ville de Réalmont, tel que prévu à l'article 8 du Code des marchés publics.

*Un débat s'engage.*

*Sur le constat du relatif bon fonctionnement du marché de plein air aujourd'hui, Monsieur GERAUD indique que la question qui est posée au territoire est celle du maintien et de l'avenir de ce marché qui joue un rôle important pour l'attractivité de l'ensemble du réalmontais..*

*M Roumégoux demande si les autres communes sont éligibles à ce dispositif.*

*M CANTALOUBE indique que cette opération sera collective et intercommunale, et que l'adhésion au CAUE permet à toute commune qui le souhaite de les solliciter.*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-de créer un groupement de commande avec la ville de Réalmont concernant les lots N° 1 et 2 des études préalables OMPCA et de mandater Monsieur le Président afin de signer la convention constitutive de ce groupement jointe en annexe à la présente délibération ;

-de mandater Monsieur le Président afin de lancer la consultation relative à ces deux lots

-de préciser dans le dossier de consultation que la passation des marchés correspondants sera subordonnée à l'obtention des financements nécessaires à la conduite de ces études.

*M CABANEL fait une communication à l'assemblée sur la nouvelle direction unique, impôts et Trésor public, à créer en 2010 destinée à créer un interlocuteur unique pour les usagers et les collectivités locales et indique que la CCR pourra bénéficier de la nouvelle application Hélios en 2010.*

*M CANTALOUBE indique que l'assemblée devra se réunir avant la 18 décembre prochain afin d'adopter l'avant projet sommaire et déposer un permis de construire conformément aux engagements pris auprès des partenaires financiers, et l'Europe notamment (crédits FEADER). Il précise qu'il conviendra ensuite d'opérer les choix environnementaux et d'arrêter définitivement le projet en février 2010.*

*Dans cette attente une visite du relais de services public de Lacaune et une rencontre avec le Sous Préfet de Castres est programmée en novembre.*

*MCANTALOUBE indique que la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre relative au projet de Microcrèche à Fauch a été lancée.*

*Il informe l'assemblée que l'inauguration de la cyber Base est programmée le 20 novembre à 18h et invite l'ensemble des délégués à y participer.*

*M GERAUD rappelle les caractéristiques du projet Afric'ambul précisant qu'il reste des places disponibles.*

*M ROQUES s'étonne que des travaux sur des chemins de la CCR aient pu démarrer sans qu'il en soit averti par l'entreprise. Messieurs LALBAT et VALERO soulignent que cela avait déjà été signalé dans le passé.*

*Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.*